Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_14M-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/14 :
Tennis club Pluneret – Offre de concours - convention
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Stéphane LE MENAJOUR a donné pouvoir à François POMMOIS, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 25 conseillers municipaux présents

---

Le Tennis Club de Pluneret a bénéficié d'une subvention de 100 000 € de la Fédération Française de Tennis (FFT) suite aux travaux réalisés par la Commune, à savoir la construction d'un nouveau court couvert.
L'association a pu acheter du matériel pédagogique et aménager leur club house pour 30 000 €.
Le TCP a décidé en Assemblée Générale du 26/09/2026 et en accord avec la FFT, de reverser à la Commune le solde de cette subvention, soit 70 000 €. Cette contribution financière se présente sous la forme d'une offre de concours dont les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs des parties sont formalisés par la présente convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention d'offre de concours portant participation financière de l'association Tennis Club Pluneret pour la construction d'un court couvert sur le site de la plaine de loisirs de Lanriacq**
- **APPROUVE le reversement de la subvention de la Fédération Française de Tennis de 70 000 € à la Commune.**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN